

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 65/2016

OBJET : Création d'un budget annexe pour l'aménagement de la zone d'activité économique

L'an deux mille seize et le 11 juillet à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 06 juillet 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. PACHER, Mme TEISSIER Joëlle, M. ONEDA Daniel, M. MAGGIOLO Serge, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. MESPLIE Hubert, M.ZDAN Michel, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, Mme. WATREMETZ Marie-Anne, M. BLANC Jean-Claude.

POUVOIRS : Mme BOUTILLIER Sylvie à Mme BARRE Nadine
M. SIRABELLA Roger à M. PACHER René
M. LORRAIN Jean Luc à M.ZDAN Michel
M. RIVELLA Alain à Mme FIGUEROA Anne

ABSENTS EXCUSES : M.VINCINI Sébastien, M.CAILLAT Pierre Yves, M. BAURENS Serge

ABSENTS NON EXCUSES : M. PEREZ Alain, Mme CLAMAGIRAND Marie, M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, M. LACAMPAGNE Patrick, M. RELUN André, M.GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M.GODEFROY Julien, M. BONCOURRE Thierry.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame FIGUEROA Anne été nommée secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Considérant que, si le principe d'unité budgétaire implique que toutes les opérations d'un organisme public soient retracées dans un document unique, par exception, les textes législatifs ou réglementaires peuvent autoriser, voire imposer la constitution de budgets annexes pour certaines catégories de services publics,

Considérant que la communauté de Communes est amenée à effectuer des opérations d'aménagement de terrains qui lui appartienne ou qu'elle acquiert à cet effet afin de les vendre à des industriels pour l'exercice de leur activité économique.

Considérant que ces biens, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité et doivent donc être décrits dans une comptabilité de stocks spécifique tenue selon le système de l'inventaire intermittent ou d'un inventaire permanent simplifié,

Monsieur le Président propose de créer :

- un budget annexe pour l'aménagement de zones d'activités économiques.
- d'opter pour le système de l'inventaire intermittent.
- D'effectuer les démarches auprès des services fiscaux pour assujettir ce budget annexe à la TVA suivant les modalités prévues dans le code général des impôts.
- De valider et signer toutes les pièces nécessaires à la création de ce budget annexe

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Adopte** la proposition de création d'un budget annexe pour l'aménagement de zones d'activités économiques ;
- **Opte** pour le système de l'inventaire intermittent.
- **Autorise** Monsieur le Président à effectuer les démarches auprès des services fiscaux pour assujettir ce budget annexe à la TVA suivant les modalités prévues dans le code général des impôts.
- **Autorise** Monsieur le Président à valider et signer toutes les pièces nécessaires à la création de ce budget annexe

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS